



CONTACT ONTARIOIS 2023 | 42^e ÉDITION

POLITIQUE D'ANNULATION

Frais de candidature :

Les frais de dépôt de candidature ou répertoire de spectacle sont non remboursables.

Frais d'inscriptions :

Les inscriptions sont non-transférables. Toute annulation effectuée (par courriel) du 2 au 23 décembre 2022 (inclusivement) sera assujettie à des frais d'annulation de 25 % du montant total de la facture, c'est-à-dire que Réseau Ontario remboursera seulement 75 % de la facture. **Après le 23 décembre 2022, aucun remboursement ne sera effectué.**